

# TAXATION ET TARIFICATION /

## TAXE SUR LA VALEUR FONCIÈRE – TAUX DU 100 \$ D'ÉVALUATION

	2019	2018
Résiduelle (résidentiel et autres)	0,598 \$	0,578 \$
Immeuble de 6 logements ou plus	0,680 \$	0,660 \$
Immeubles non résidentiels	0,985 \$	0,960 \$
Immeubles industriels	1,025 \$	1,000 \$
Taxes spéciales à l'ensemble de la municipalité	0,105 \$	0,110 \$
Taxes de secteur – réserve financière pour le service de l'eau	0,004 \$	0,004 \$
Taxes de secteur - assainissement	0,013 \$	0,008 \$

## TARIFICATIONS

### AQUEDUC

Résidence	115 \$/unité	110 \$/unité
Commerce	140 \$/unité	135 \$/unité
Au compteur	0,40 \$/1 000 litres	0,35 \$/1 000 litres

### ÉGOUT

Résidence	85 \$/unité	80 \$/unité
Commerce – sans compteur	100 \$/unité	80 \$/unité
Commerce – avec compteur	180 \$ + 0,30 \$/1 000 litres	160 \$ + 0,22 \$/1 000 litres

### MATIÈRES RÉSIDUELLES

Résidence, immeuble à logements, commerce et industrie	145 \$/unité	150 \$/unité
Chalet	98 \$/unité	103 \$/unité